



VILLE
DU PUY EN
VELAY

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230411-DEL_2023_0069-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 06 avril 2023**

Délibération n° 31

L'an deux mille vingt trois, le six avril à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
vendredi 31 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
14/04/2023

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Ont donné procuration :

Monsieur Pascal BERTRAND à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Catherine CHALAYE, Madame Celine GACON à Madame Michelle CHAUMET, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Absent(e) :

Monsieur François CHATAING

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 23H40

Rédacteur : Delphine DUNIS Affaires Scolaires

Objet : Affaires Scolaires : subventions aux associations

Rapporteur : Marlène LASHERME

Au titre des Affaires Scolaires, il vous est proposé d'attribuer, pour l'année 2023, les subventions déposées par les associations dont les principaux éléments figurent dans le tableau en pièce jointe.

Ces différentes subventions de fonctionnement, d'un montant total de 9 150 € (neuf-mille-cent-cinquante euros), seront prélevées sur les crédits inscrits sous l'imputation Chapitre 65 – Sous fonction 288 – Article 65748 qui permet d'en assurer le règlement.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 27/03/2023

Délibération n°31 du jeudi 06 avril 2023

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Scolaires - Enfance de

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le montant des subventions pour l'année 2023 pour un montant total de 9 150 € (neuf-mille-cent-cinquante euros) à attribuer selon le tableau annexé à la présente,
- DÉCIDE que la dépense soit prélevée sur les crédits inscrits à l'exercice sous l'imputation :
Nature : 65748 – Chapitre : 65 – Sous fonction : 288.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 6 avril 2023,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Conseiller municipal.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 06 avril
2023